

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 20 juin 2016 complétant l'arrêté du 3 mai 2016 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté

NOR : AFSZ1630592A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers;

Vu le décret n° 2015-1880 du 30 décembre 2015 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé;

Vu l'arrêté du 3 mai 2016 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté,

Arrête:

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté:

1° Membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie:

a) Au titre du I (2°, a) de l'article D. 1432-15

M. Guy BONNET, titulaire; Mme Françoise PARGAUD, suppléante, désignés par la Confédération générale du travail.

b) Au titre du I (2°, c) de l'article D. 1432-15

M. Dominique BOSSONG, suppléant, désigné par la Mutualité sociale agricole.

Article 2

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 20 juin 2016.

Pour la ministre et par délégation :
*Le secrétaire général des ministères
chargés des affaires sociales,*
P. RICORDEAU